

Apropos de l'article ci-avant concernant la collaboration entre les offices AI et les médecins traitants

L'avis d'un médecin traitant

Pierre Vallon

Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

C'est en tant que représentant des médecins traitants que j'ai été invité à participer au groupe d'accompagnement de l'étude de M. C. Bolliger et M. Féraud sur les relations entre offices AI et médecins traitants.

Voici quelques réflexions du praticien de terrain au sujet de leur rapport.

La méthodologie choisie par les auteurs de soumettre à tous les offices AI cantonaux un questionnaire sur leurs relations avec les médecins traitants a permis de relever d'importantes différences, imputables tant au contexte (démographie médicale et générale, nombre de demandes AI à traiter) qu'à la qualité des relations interpersonnelles établies par chaque office AI avec les médecins de leur canton.

Pour des raisons logistiques, il n'a pas été possible de questionner l'ensemble du corps médical suisse. Les auteurs ont choisi de se limiter à cinq cantons représentatifs (ville, campagne, alémanique, romand).

L'information du corps médical au sujet du cadre légal et pratique de l'AI est insuffisante et devrait être approfondie.

Les résultats de l'étude sont très intéressants et débouchent sur des propositions, susceptibles d'améliorer les contacts entre les offices AI et les médecins traitants. L'information du corps médical au sujet du cadre légal et pratique de l'AI est insuffisante et devrait être approfondie, en particulier dans le domaine de la réinsertion professionnelle et la recherche d'une activité adaptée aux limitations fonctionnelles du patient. Des

rencontres entre représentants des offices AI et médecins traitants pourraient améliorer les connaissances théoriques et réduire les préjugés nourris des deux côtés. En ce qui concerne la collaboration autour d'un cas, les moyens de communications devraient être modernisés, permettant de corriger l'impression qu'a le médecin traitant que l'office AI est une black box dont rien ne sort, si ce n'est des demandes de rapports

Des rencontres entre représentants des offices AI et médecins traitants pourraient améliorer les connaissances théoriques et réduire les préjugés.

médicaux ou des rappels. Si l'AI considère le médecin traitant comme une source d'information indispensable, il faut qu'il puisse prendre connaissance des étapes de la procédure, sous réserve bien entendu du consentement de son patient. Une participation du médecin aux mesures professionnelles passe par des contacts réguliers avec les représentants de l'AI.

L'intérêt particulier de cette étude est de contribuer à lever peu à peu le préjugé de partialité que l'AI et la jurisprudence rattachent au médecin traitant. Celui-ci n'a pas pour but unique de garder son patient inoccupé en attendant la rente AI. L'objectif primordial du maintien du patient à sa place de travail ou de sa réinsertion dans une activité adaptée dépendra beaucoup à l'avenir d'une meilleure collaboration entre les offices AI et les médecins traitants.

Correspondance:
Pierre Vallon
7, pl. St-Louis
CH-1110 Morges
Tél. 021 802 29 85
Fax 021 802 29 89